

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

I/ Pour faire suite à la tenue des commissions administratives paritaires, la collectivité a notamment souhaité promouvoir des agents à des grades d'avancements inexistantes au tableau des effectifs.

A titre d'information, les autres nominations liées aux avancements de grade et promotions internes des catégories A, B et C n'engendrent pas de créations de postes supplémentaires puisqu'ils existent en nombre suffisant au tableau des effectifs.

2/ L'étude sur la stratégie territoriale de sécurité et de prévention, menée par le cabinet ERM en 2011, préconisait, parmi diverses propositions, la création d'un service de police municipale. Dans le cadre de la préparation budgétaire 2012, la rémunération de 3 agents à partir du 1er octobre a été prévue.

Dans un premier temps, ce service placé sous la responsabilité du directeur de cabinet du maire, sera composé ainsi :

- un poste de chef de service de police municipale (catégorie B),*
- deux postes de gardien de police municipale, dont l'un sera chargé d'encadrer les agents du service stationnement en surface (5 agents ASVP)*

Le nombre de gardiens pourra évoluer avec le développement des missions.

Le service de police sera assuré 5 jours sur 7, avec toutefois des astreintes le week-end et les jours fériés.

Les agents de police ne seront pas armés, uniquement d'un tonfa. Ils seront équipés de VTT et d'un véhicule identifié "police municipale".

Je vous propose donc de modifier le tableau des effectifs en tenant compte de ces deux points. .

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 17 du conseil municipal du 28 novembre 2011, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU les avis des commissions administratives paritaires en date du 27 avril 2012,

VU l'avis du comité technique paritaire en date du 28 juin 2012,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 5 juillet 2012

n° 7

page 2/2

CONSIDERANT que les postes d'attaché principal, d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et d'opérateur principal des activités physiques et sportives, doivent être créés afin de permettre la nomination des agents inscrits sur les tableaux d'avancement,

CONSIDERANT qu'il convient de créer des postes de chef de police municipale et de gardiens de police municipale pour mettre en place une police municipale au sein de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

– décide la création de :

1/ Avancements de grade et promotions internes

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- 1 poste d'**attaché principal**, à temps complet,
- 2 postes d'**adjoint administratif principal de 1^{ère} classe**, à temps complet,

FILIERE TECHNIQUE :

- 4 postes d'**adjoint technique principal de 1^{ère} classe**, à temps complet,

FILIERE SPORTIVE :

- 1 poste d'**opérateur principal des A.P.S.**, à temps complet,

Le coût de ces nominations liées aux avancements de grade a été prévu au budget 2012.

UNANIMITE

2/ Création d'un service de police municipale

Filière Police Municipale

- 1 poste de **chef de service de police municipale catégorie B** à temps complet ,
- 2 postes de **gardien de police municipale** à temps complet

Le coût de ces créations a été prévu au budget 2012.(33 750 euros pour 3 mois)

- de modifier le tableau des effectifs comme suit (voir annexe),
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces avancements et créations de postes.

POUR : 28

CONTRE : 1

(C. Barrault)

ABSTENTIONS : 4

Mrs Gratteau, Monaury , Mme Daydet (1 pouvoir)

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 09/07/12 N° 5038

Publié au siège de la Mairie, le 10/07/12

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM